



Signataires : Sébastien Desfayes, Thierry Arn, Patricia Bidaux, Jacques Blondin, Alia Chaker Mangeat, François Erard, Jean-Marc Guinchard, Cédric Jeanneret, Philippe de Rougemont, Julien Nicolet-dit-Félix, Angèle-Marie Habiyaakare, Sophie Bobillier, Yves de Matteis, Uzma Khamis Vannini

Date de dépôt : 3 juin 2025

Proposition de motion

Pour une éducation à la citoyenneté vivante et participative à l'école !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'art. 10, al. 1, lettre d LIP qui dispose que l'un des objectifs de l'école publique est de préparer chacun à participer à la vie sociale, culturelle, civique, politique et économique du pays, en affermissant le sens de la responsabilité, la faculté de discernement et l'indépendance de jugement ;
- la mission fondamentale de l'instruction publique dans la construction d'un esprit critique, informé et engagé parmi les élèves et futurs citoyens de notre canton ;
- que ce rôle éducatif, inscrit dans le Plan d'études romand (PER), reste trop souvent théorique et morcelé dans une approche transversale et pluridisciplinaire ;
- le faible nombre de périodes de cours d'éducation à la citoyenneté dispensées à l'école primaire (une période hebdomadaire en 7P et 8P) ainsi qu'au cycle d'orientation (secondaire I) ;
- que de nombreuses études démontrent le lien fort entre degrés de « *sophistication politique* » du citoyen, c'est-à-dire de son niveau de connaissance des institutions et des enjeux d'un scrutin, et taux de participation démocratique ;

- l'indifférence croissante de la population face à l'exercice des droits politiques, participant au renforcement d'un manque de légitimité des décisions prises et d'une défiance envers le monde politique en général ;
- que l'apprentissage de la participation citoyenne dès le plus jeune âge doit se vivre dans la durée et un ancrage plus concret qu'à travers des ateliers thématiques et périodiques ;
- que de nombreux élèves quittent l'école obligatoire sans connaître les mécanismes de base de la démocratie suisse, le fonctionnement des institutions ou les droits fondamentaux garantis par la Constitution ;
- que les défis démocratiques contemporains (désinformation, désaffection politique, extrémismes, individualisme) exigent une réponse éducative forte, inclusive et participative dès le plus jeune âge ;
- que les principes d'égalité des chances, de respect de l'autre, d'esprit critique et de participation citoyenne doivent être enseignés aussi par l'expérience démocratique vécue à l'école ;
- que Genève dispose, certes, d'initiatives publiques ponctuelles et prometteuses, mais manque d'un cadrage institutionnel plus structuré et ambitieux, nécessaire pour garantir leur pérennité et leur généralisation,

invite le Conseil d'Etat

- à proposer une stratégie cantonale renforçant l'éducation à la citoyenneté dans l'enseignement primaire ainsi qu'au cycle d'orientation (secondaire I et II), intégrant notamment :
 - un renforcement substantiel des périodes de cours d'éducation citoyenne de la 7^e à la fin de l'école obligatoire, à part entière ou dans le cadre des cours d'histoire ;
 - la généralisation des conseils de classe élus et d'établissement avec un rôle délibératif réel ;
 - des cours de décryptage et de lecture critique des médias plus approfondis et dispensés en collaboration avec des professionnels des médias ;
 - la mise en place d'un « parcours citoyen » cantonal combinant enseignement théorique et activités pratiques tout au long de la scolarité obligatoire ;
- à garantir que l'histoire suisse et l'histoire genevoise soient enseignées tout au long de la scolarité obligatoire ;

- à doter chaque établissement d'un référent citoyenneté parmi le corps enseignant, responsable du pilotage et du suivi des actions citoyennes, en lien avec la direction et les équipes éducatives ;
- à mettre en place une évaluation périodique des élèves sur leur compréhension de la démocratie suisse.

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'éducation à la citoyenneté est l'un des rôles essentiels de l'école publique. A Genève, cette mission est affirmée dans la loi sur l'instruction publique, qui rappelle que l'école doit préparer chacun à participer activement à la vie civique, politique et sociale du pays. Pourtant, dans les faits, cette ambition reste largement inaboutie. L'éducation citoyenne se limite bien souvent à quelques cours ponctuels, inscrits dans une grille horaire déjà surchargée, ou à des projets isolés dont l'impact est difficilement mesurable dans la durée. Trop souvent, les jeunes quittent la scolarité obligatoire sans avoir acquis une compréhension suffisante du fonctionnement des institutions, des mécanismes démocratiques suisses ou des droits fondamentaux garantis par notre Constitution. Or, la citoyenneté ne s'enseigne pas seulement par les mots ou les manuels : elle se vit, se pratique, se construit par l'expérience.

Dans un contexte où les signes de désaffection politique sont de plus en plus visibles, où les taux de participation électorale stagnent voire reculent, où la défiance à l'égard des institutions se renforce et où la désinformation progresse, il devient urgent d'offrir aux élèves des outils concrets pour comprendre le monde démocratique dans lequel ils évoluent. Il s'agit non seulement de leur transmettre des connaissances civiques, mais aussi de leur permettre d'exercer leur pensée critique, d'apprendre à débattre avec respect, à faire des choix informés, et à s'engager pour le bien commun. Cet apprentissage ne peut être réduit à quelques ateliers isolés, aussi bien intentionnés soient-ils. Il doit faire l'objet d'une véritable stratégie structurée, cohérente et ambitieuse à l'échelle du canton.

C'est dans cette perspective que cette motion invite le Conseil d'Etat à élaborer une stratégie cantonale pour renforcer l'éducation à la citoyenneté dans l'enseignement primaire et secondaire. Il s'agit tout d'abord de renforcer le nombre de périodes de cours dédiées à la citoyenneté dès la 7P et jusqu'à la fin de l'école obligatoire. Actuellement, une seule période hebdomadaire en 7P-8P est insuffisante pour traiter en profondeur les grands enjeux civiques et les compétences nécessaires à leur appropriation. Un renforcement de ces cours est une condition minimale pour donner à cet enseignement la place qu'il mérite et lui permettre de s'articuler avec des méthodes participatives de l'apprentissage.

La motion propose également la généralisation des conseils de classe et d'établissement élus, dotés d'un véritable rôle délibératif. Il ne s'agit pas de simples dispositifs décoratifs, mais d'instances concrètes d'apprentissage de

la démocratie délibérative. Ces conseils permettent aux élèves de débattre, de formuler des propositions, de prendre des décisions sur des sujets qui les concernent (vie scolaire, projets, climat d'établissement), en développant un sens aigu de la responsabilité collective. L'expérience accumulée dans d'autres cantons ou à l'étranger montre que cette participation directe améliore la qualité du vivre-ensemble et favorise l'engagement civique à long terme.

En lien avec les défis actuels de la démocratie numérique, il est aussi proposé d'introduire des cours de décryptage et de lecture critique des médias, conçus en partenariat avec des journalistes et des professionnels de l'information. Face à la prolifération des *fake news*, des manipulations et des biais algorithmiques, les jeunes doivent apprendre à distinguer l'information fiable de la propagande, à analyser les sources, à comprendre les enjeux de la liberté d'expression et de la régulation du débat public. Ces compétences sont devenues aussi essentielles que la lecture pour être un citoyen éclairé au XXI^e siècle.

Au cœur de cette refondation, la motion suggère la mise en place d'un « parcours citoyen cantonal », conçu comme un fil conducteur de la 5P à la 11CO, combinant enseignements théoriques, expériences pratiques et engagements concrets. Ce parcours structuré permettrait de garantir à chaque élève une progression logique et cohérente, avec des projets de participation, des visites institutionnelles, des simulations de votations, des actions solidaires ou environnementales, encadrées pédagogiquement. Cela donne de la lisibilité à l'action éducative, valorise les efforts des enseignants et rend visible l'acquisition de compétences citoyennes tout au long de la scolarité.

La motion appelle aussi à garantir l'enseignement de l'histoire suisse et genevoise tout au long du cursus obligatoire. Il ne peut y avoir de citoyenneté éclairée sans une compréhension historique des luttes pour les droits démocratiques, de la construction du fédéralisme, des spécificités cantonales, et de l'évolution des institutions. L'ancrage historique est un outil de discernement précieux dans un monde traversé par les tensions identitaires et les réécritures idéologiques.

Pour rendre ces ambitions réalisables, chaque établissement devrait pouvoir compter sur un référent citoyenneté au sein du corps enseignant. Ce référent aurait pour mission de coordonner les projets, de faire le lien entre les disciplines, de soutenir les équipes pédagogiques et de garantir la continuité du parcours citoyen dans le temps. Ce rôle serait reconnu, soutenu et intégré dans les projets d'établissement.

Enfin, afin de donner à cet enseignement toute sa légitimité, il convient de mettre en place une évaluation périodique des élèves sur leur compréhension de la démocratie suisse. Cette évaluation ne doit pas se résumer à des tests, mais prendre des formes variées (dossiers, débats, projets, présentations) permettant d'observer les compétences argumentatives, la connaissance des institutions, la capacité d'analyse et d'engagement.

De nombreuses expériences européennes démontrent que ces approches ne sont ni utopiques ni excessives. Elles sont au contraire une réponse lucide et exigeante aux défis contemporains de nos sociétés démocratiques. L'école ne peut pas tout, mais elle doit en faire davantage pour donner à chaque élève les moyens de comprendre, de débattre, de décider et d'agir. En renforçant l'éducation citoyenne à l'école, c'est l'avenir démocratique de notre canton que nous consolidons.

Au vu de ces considérations, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable à cette proposition de motion.